

#### **DEMANDE DE PERMIS**

# Garage et abri d'auto isolé

## PROCÉDURE POUR LA DEMANDE DE PERMIS

1 IDENTIFICATION DITLIFIT DE CONSTRUCTION

Veuillez suivre chacune des huit (8) étapes du présent formulaire;

Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'étape sept (7);

Prévoir de défrayer les coûts du permis au même moment (25\$);

Le fonctionnaire désigné communiquera avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.

Un délai normal de sept (7) jours est prévu pour l'émission du permis lorsque la demande est complète

### **IMPORTANT**

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. Le fonctionnaire affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet. Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme.

Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire

Nom de la rue				
Numéro de lot ou numéro civique				
(adresse)				
Logement supplémentaire ?	Oui [		on 🗆	Si oui, veuillez remplir le formulaire : Ajout d'un logement
2 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE OU	ENTRE	EPREN	IEUR I	DES TRAVAUX
Nom complet				
Adresse complète				
No. Téléphone	( )	)	-	( ) -
Adresse courriel				(la façon la plus efficace pour communiquer avec vous)

3 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DES TRAVAUX								
Nom								
Adresse complète								
No. Téléphone	(	)	-		(	)	-	
No. RBQ (entrepreneur)								

*Téléphone : 418-329-2204 Fax : 418-329-2788 Courriel : urbanisme@saintbasile.qc.ca* 

4 ÉCHÉANCE ET COÛT DES TRAVAUX	
Date prévue début des travaux :	Date prévue fin des travaux :
Valeur des travaux :	

5 NORME ET DÉTAIL DES TR Norme générale	AVAUX	
Zones urbaines	Zones rurales (A et Af)	Détail des travaux
•	Superficie maximale d'occupation au sol est de 10 % ou 150 mètres carrés (1 615 pi. Ca)	'
votre garage et/ou abri:  Terrain de moins 10 760 p.c. = 807 p.c. de garage/abri Terrain de moins 16 145 p.c. = 914 p.c. de garage/abri Terrain de moins 32 290 p.c. = 1 022 p.c. de garage/abri	Superficie maximale de votre garage et/ou abri :  Terrain de moins 10 760 p.c. = 807 p.c. de garage/abri Terrain de moins 16 145 p.c. = 914 p.c. de garage/abri Terrain de moins 32 290 p.c. = 1 022 p.c. de garage/abri Terrain de plus 32 290 p.c. = 1 615 p.c. de garage/abri	Superficie du nouveau garage :
	Hauteur maximale 26 pieds er ne doit excéder de plus de 10 % la hauteur du bâtiment principal	Hauteur du garage :

*Téléphone : 418-329-2204 Fax : 418-329-2788 Courriel : urbanisme@saintbasile.qc.ca* 

Implantation IMPORTANT : Pour cette section, vous devez fournir une copie de votre certificat de localisation avec un				
croquis de l'implantation de votre bâtiment accessoire avec les distances ci-dessous représentés (voir				
exemple à la fin du formulaire) ou un plan de votre t	errain à l'échelle avec les distances demandées			
La distance du garage avec le bâtiment principal :	Distance du garage avec le			
6,5 pieds (2 mètres)	bâtiment principal :			
3 3	iment Distance du garage avec autre			
accessoire : 6,5 pieds (2 mètres)	bâtiment accessoire :			
La distance du garage avec les lignes de	lot:			
l'implantation dans la cour avant est interdite	Distance du garage avec ligne de lot arrière :			
Sans ouverture: 2 pieds (0,60 m) PLAN ARPEN				
OBLIGATOIRE sinon le garage devra être localisé à de 3pi-3po, (1 m) de la marge de recul				
	Distance du garage avec la ligne latérale :			
Avec ouverture (fenêtre ou porte): 5 pieds (1,5 m)	g			
Contraintes supplémentaires				
Terrain de coin : Lorsque votre propriété se trouve s				
coin de rue, le garage doit se trouver à l'extérieur marge de recul avant minimale prescrite par le règle				
Veuillez communiquer avec nous pour avoir la r				
minimale				
Cours d'eau à proximité: le garage doit se trou				
l'extérieur de la bande riveraine, vous pouvez avoir information sur votre certificat de localisatio				
communiquez avec nous				
Servitude d'utilité publique: vous devez implanter	votre Servitude			
garage à l'extérieur de la servitude				
Fils électrique : Veuillez communiquer avec Hydro Q				
pour avoir leur norme ou vous pouvez aller sur l internet pour avoir les normes concernant le				
électriques : <u>www.hydro-quebec.com</u>	ins electrique			
Aucun espace habitable n'et permis dans un garage	détaché			
Matériaux de construction	Doughton and to itums			
Revêtement extérieur :	Revêtement toiture :			
Fondation:				

 Téléphone : 418-329-2204
 Fax : 418-329-2788
 Courriel : urbanisme@saintbasile.qc.ca

6 DOCUMENTS OBLIGATOIRES	
	Réservé à la
SI NÉCESSAIRE Copie de l'acte notarié si récemment propriétaire ou une	réception
procuration (autorisation) du propriétaire actuel	
Un plan montrant la localisation et les distances énumérées au point 5 (section implantation)	
Un croquis du bâtiment (à l'échelle)	

# 

8 SIGNATURE ET DAT	E DE LA DEMANDE
Signature	Date
N'oubliez pas qu'i	est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis

*Téléphone : 418-329-2204 Fax : 418-329-2788 Courriel : urbanisme@saintbasile.qc.ca*